



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reconstruction de la Residence Mutualiste l'ARCHE sur la commune de Charvieux-Chavagneux

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MUTUALITE FRANCAISE ISERE SERVICES

Raison sociale

Autres assurances

N° SIRET

77559584600293

Type de société (SA, SCI...)

Groupements d'interet economique

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Van Herreweghe

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Note : cette demande est une version 2 modifiée, après changement de maîtrise d'ouvrage, d'un projet ayant fait l'objet d'une demande en 2025. Le projet objet de la présente note porte sur la construction de la nouvelle Maison Mutualiste l'Arche, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (IMAPAD) géré par la Mutualité Française de l'Isère. Il s'agit d'une opération de relocalisation de l'actuel établissement situé dans le quartier des Maisons Neuves, dont les capacités d'accueil et les conditions fonctionnelles ne répondent plus aux besoins à venir, ne permettant pas, notamment, d'accueillir les lits supplémentaires octroyés par l'ARS et le Département. Cette capacité est portée de 73 à 85 lits dont 1 lit CRT avec en complément la création d'un accueil de jour, d'un PASA éclaté intégré aux unités de vie et de tiers lieux indépendants mutualisés avec la "cité" qui ouvrent partiellement les activités de l'EHPAD à la fréquentation d'un public externe de riverains et visiteurs du Parc public mitoyen et du quartier. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir, le terrain d'assiette étant non bâti. La mise en œuvre de l'opération implique le défrichement de 0,79 ha. Ce nouvel établissement comportera plusieurs entités architecturales réunies au sein d'une opération unique. Deux

4.2 Objectifs du projet

Cette relocalisation s'inscrit dans une démarche de valorisation du parc de Bernascon, au sein duquel le futur EHPAD sera implanté, sur un terrain communal situé à l'ouest du parc. Ce projet d'intérêt général vise à concilier les objectifs d'amélioration de l'offre médico-sociale pour les personnes âgées sur la commune, aux besoins d'accueil, d'accompagnement et de maintien à domicile, avec le respect de l'identité paysagère et environnementale du site. L'ensemble est pensé pour s'adapter à la topographie du site, limiter les mouvements de terrain, préserver les lisières boisées, et assurer une intégration paysagère harmonieuse. Le confort des résidents, du personnel et les enjeux environnementaux ont pleinement été intégrés à ce projet, qui prend en compte les enjeux climatiques, sanitaires et écologiques du site et de l'opération. Conçu selon les principes innovants du virage domiciliaire, le nouvel établissement proposera des studios et appartements favorisant à la fois autonomie et vie collective, dans un cadre verdoyant et sécurisé. L'architecture encouragera les activités extérieures et les interactions sociales grâce à une place centrale, dite « de village », à un verger-potager, un boulodrome, et des espaces communs accessibles en rez-de-jardin comme des commerces de proximité. Ce

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux du projet de renouvellement de l'EHPAD l'ARCHE a Charvieu-Chavagneux sera conduite avec une attention particulière portée à la préservation de l'environnement et à la qualité d'exécution. Le chantier concernera la réalisation de deux bâtiments distincts et d'une place centrale, intégrant des locaux communs et deux typologies d'hébergement, ainsi que l'aménagement d'une desserte routière au Nord, d'une desserte routière et de places de stationnement au Sud, et d'une desserte piétonne au Sud. Avant le démarrage des travaux de construction, une phase de défrichement sera réalisée dans le strict respect des délimitations des emprises et des périodes propices identifiées par l'écologue, afin de préserver la biodiversité locale et de limiter les impacts sur les espèces. Un travail important a été mené par l'architecte pour insérer au mieux le projet dans la topographie du site afin de limiter au maximum les terrassements (bâtiments semi-enterrés). L'ensemble du chantier sera mené selon une démarche écoresponsable, intégrant des mesures de réduction des nuisances (bruit, poussières, gestion des déchets), des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité (gestion des pollutions accidentelles, des espèces exotiques envahissantes, mise en place de mesures anti-retour avant abattage, et une maîtrise rigoureuse des consommations d'eau et d'énergie. La coordination des entreprises et le phasage des travaux seront optimisés pour garantir la sécurité des intervenants, limiter les perturbations pour le voisinage et respecter les délais du projet. Cette phase de construction (bien que contraignante) constitue une étape clef vers la mise en service d'un établissement innovant, durable et pleinement adapté aux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le nouvel EHPAD de Charvieu-Chavagneux incarnera une structure médico-sociale innovante, inclusive et centrée sur les besoins évolutifs des personnes âgées. L'organisation quotidienne visera à concilier sécurité, autonomie et bien-être, grâce à une offre d'hébergement modulable (studios et appartements), des espaces communs accessibles favorisant les interactions sociales, à des espaces extérieurs aménagés en placette de village et terrasses et à des espaces végétalisés (promenades, verger-potager, espace naturel boisé et non-boisé). La gestion de l'établissement sera assurée par la Mutualité Française de l'Isère qui est l'actuel exploitant de l'EHPAD de l'Arche. L'accès principal au site se fera par la Route de La Lechère (camions de livraison, visiteurs, vélos, piétons, ambulances, ...) et l'établissement disposera également d'un accès secondaire (dépose minute ambulances, VSL) au Nord sur la Rue du Lac. Le projet intégrera cinquante-quatre places de stationnement végétalisées et une zone logistique pour les livraisons. Deux accès principaux seront aménagés : une entrée véhicule via portail coulissant et visiophone, menant aux zones de stationnement, et une entrée piétonne via deux portillons, menant aux bâtiments et au parking, au travers un espace végétalisé et le long d'un muret en gabion. Les unités de vie seront pensées pour permettre une liberté de circulation, y compris pour les personnes atteintes de troubles cognitifs, tout en assurant leur sécurité. L'exploitation intégrera également une démarche environnementale forte, avec des équipements techniques performants conformes à la RT 2012, garantissant une conception bioclimatique des bâtiments et un confort thermique

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement, à déposer après la décision de la DREAL; Permis de construire, déposé; Dossier PPI valide le Département et le PAI en cours d'instruction par l'ARS.
Diagnostic d'archéologie préventive réalisé avec l'INRAP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Superficie defrichee Superficie du boisement conserve	(9 960 , m²) (7 903 , m²) (2 057 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 22 Voie : Route de la Lechere

Lieu-dit :

Localité : 22 Route de la Lechere 38230 Charvieu-Chavagneux

Code postal : 38230 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°8'54"E Lat. : 45°44'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 01/07/2024 : zone Ue correspondant a un secteur d'equipements publics ou d'interet collectif

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de l'Isere (periode 2013-2023)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas d'element pollue connu sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône » située à 5 km au nord du secteur d'étude et la ZPS « Steppes de La Valbonne » située à 8 km au nord du secteur d'étude. Aucun lien fonctionnel n'existe entre le secteur d'étude et ces sites Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'alimentation en eau potable du projet provient directement du réseau de distribution d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'orientation des bâtiments se fera dans le sens des courbes de niveau, permettant une adaptation naturelle au terrain et l'atteinte d'un équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement (voir note globale jointe en annexe)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet a été conçu en intégrant dès l'amont les enjeux liés à la préservation du milieu naturel. Plusieurs groupes faunistiques ont été identifiés comme potentiellement impactés mais les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre permettent de conclure à l'absence d'impact résiduel significatif, sans nécessité de compensation ni de demande de dérogation, sous réserve de leur stricte application.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône » située à 5 km au nord du secteur d'étude et la ZPS « Steppes de La Valbonne » située à 8 km au nord du secteur d'étude. Aucun lien fonctionnel n'existe entre le secteur d'étude et ces sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre en effet de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes au sens de l'article 194 de la loi Climat et résilience.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera un léger trafic supplémentaire : - Du côté de la Route de la Lechère, où se situera l'accès principal à l'équipement (camions de livraison, visiteurs, vélos, piétons, ambulances, ...) ; - Dans une moindre mesure du côté de la rue du Lac, où se situera l'accès secondaire (dépose-minute ambulance, VSL). Le projet intégrera une cinquantaine de places de stationnement et une zone logistique pour les livraisons.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le bruit induit par les travaux sera temporaire. En phase d'exploitation, le bruit induit par le trafic supplémentaire ne sera pas de nature à modifier l'ambiance sonore du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux de terrassements sont susceptibles d'entraîner des vibrations pour les riverains mais cela pour une faible intensité et un temps limité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non ou peu avec du balisage piétonnier en extérieur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les surfaces de toiture, les surfaces imperméabilisées et semi-imperméabilisées seront de nature à engendrer des rejets d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En raison de la capacité médiocre du terrain pour l'infiltration, il n'est pas exclu que les eaux pluviales soient rejetées avec débit de fuite limité sur le réseau existant route de la Lechère.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet présente une capacité d'insertion satisfaisante dans le paysage environnant. Il constitue une opportunité de requalifier la lisière ouest du parc Bernascon tout en préservant la trame arborée originelle et le mur du Clos en limite ouest. Le projet constitue également l'opportunité de réaffirmer la place du végétal dans le projet urbain et architectural, en travaillant avec soin des ambiances forestières et jardinières. Enfin, son insertion
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'implante en lisière d'un parc arboré historique, sur une portion du site aujourd'hui constituée d'un boisement récent issu de la fermeture naturelle du milieu. Ce secteur, actuellement en friche est sans usage défini. La relocalisation de l'EHPAD sur ce site permet ainsi de valoriser un espace boisé jusque-là inoccupé, tout en répondant aux besoins d'amélioration et d'extension des

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a fait l'objet d'une démarche Eviter / Réduire volontariste du Maître d'Ouvrage décrite dans la note globale d'accompagnement du dossier annexée au dossier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Dohrer

Prénom Sophie

Qualité du signataire Chargee d'etude environnement - Bureau d'etude Alpicite

À Embrun

Fait le 06-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)